

Extrait du registre
des délibérations de la commune d'AUTRUY SUR JUINE
Séance du 27/02/2020

L'an 2020 et le Jeudi 27 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GUERTON Christophe, Maire.

Présents : M. GUERTON Christophe, Maire, M. LE GOFF Jean-François, Mme GÉRARD Evelyne, M. BEAUVALLET Etienne, M. LAVENDER Alain, M. PINÇON Gérard, Mme CHAILLER Nathalie, Mme ROLLET Magali, Mme DORAT Bernadette, Mme NASSIEU-MAUPAS Véronique, Mme CANCE Odile.

Absentes excusées : Mme LAROCHE Bernadette (Procuration à M. LE GOFF Jean-François) ; Mme JOUBERT Annick (Procuration à Mme GÉRARD Evelyne).

Secrétaire : Mme ROLLET Magali

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 13

Date de la convocation : 17 Février 2020

Date d'affichage : 17 Février 2020

SOMMAIRE

Approbation du Compte de Gestion 2019 - Commune
Approbation du Compte Administratif 2019 - Commune
Affectation des résultats 2019 - Commune
Approbation du Compte de Gestion 2019 - Lotissement des Réages de la Muette
Approbation du Compte Administratif 2019 - Lotissement des Réages de la Muette
Affectation des résultats 2019 - Lotissement des Réages de la Muette
Approbation du Compte de Gestion 2019 - Service des Eaux
Approbation du Compte Administratif 2019 - Service des Eaux
Affectation des résultats 2019 - Service des Eaux
Approbation du Compte de Gestion 2019 - Service de l'Assainissement
Approbation du Compte Administratif 2019 - Service de l'Assainissement
Affectation des résultats 2019 - Service de l'Assainissement
Renouvellement du contrat SEGILOG/Berger Levraut pour la bibliothèque
Etude de devis
Demande de subvention pour l'installation de caméras au carrefour RD95/RD97
Rapport annuel 2019 du SPEP de Trémeville
Tours de garde pour les élections municipales des 15 et 22 Mars 2020
Affaires diverses

réf : 2020-04 – Approbation du Compte de Gestion 2019 - Commune

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Considérant que le montant des titres recouverts et des mandats émis en 2019 est conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier de Pithiviers pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

réf : 2020-05 – Approbation du Compte Administratif 2019 - Commune

Sous la présidence de M. PINÇON Gérard, le doyen, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2019 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement	Dépenses	403 882.66 €
	Recettes	433 451.70 €
	Résultat de l'exercice	+ 29 569.04 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019		+ 102 149.92 € (compte tenu du report de l'excédent 2018 de 153 044.45 €, diminué du besoin de financement de l'investissement 2019 de 80 463.57 € et du résultat de 2019 + 29 569.04 €)

Investissement	Dépenses	219 989.24 €
	Recettes	224 460.26 €
	Résultat de l'exercice	+ 4 471.02 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019		+ 4 335.45 € (tenant compte du report du déficit 2018 de 135.57 €)

Hors de la présence de Monsieur Christophe GUERTON, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 du budget communal.

A l'unanimité (pour : 12/ contre : 0 / abstention : 0)

réf : 2020-06 – Affectation des résultats 2019 - Commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur GUERTON Christophe, Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Résultat de fonctionnement		
<u>A. Résultat de l'exercice</u>	Excédent	29 569.04 €
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u>		
Ligne 002 du compte administratif 2018 Excédent		72 580.88 €
C Résultat cumulé à affecter	+	102 149.92 €
Solde d'exécution de la section d'investissement		
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	Excédent	4 335.45 €
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-	3 678.00 €
Besoin de financement		3 678.00 €
Résultat cumulé à affecter	+	657.45 €

Après en avoir délibéré, décide d'affecter au budget 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, soit 102 149.92 € sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté », et le résultat d'investissement, soit 657.45 € sur la ligne budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté », en recettes d'investissement.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

réf : 2020-07 – Approbation du Compte de Gestion 2019 – Lotissement des Réages de la Muette

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Considérant que le montant des titres recouverts et des mandats émis en 2019 est conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier de Pithiviers pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 : abstention : 0)

réf : 2020-08 – Approbation du Compte Administratif 2019 – Lotissement des Réages de la Muette

Sous la présidence de M. PINÇON Gérard, le doyen, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2019 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement	Dépenses	3 521.00 €
	Recettes	67 930.17 €
	Résultat de l'exercice	+ 64 409.17 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019		+ 121 449.83 € (compte tenu
du report de l'excédent 2018 de 57 040.66 €)		

Investissement Dépenses	20 850.17 €
Recettes	0.00 €
Résultat de l'exercice	- 20 850.17 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019	- 20 850.17 €

Hors de la présence de Monsieur Christophe GUERTON, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 du budget annexe du lotissement.

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 : abstention : 0)

réf : 2020-09 – Affectation des résultats 2019 – Lotissement des Réages de la Muette

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur GUERTON Christophe, Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Résultat de fonctionnement		
<u>A. Résultat de l'exercice</u>	Excédent	64 409.17 €
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u>	Excédent	57 040.66 €
C Résultat cumulé à affecter		+ 121 449.83 €

Solde d'exécution de la section d'investissement		
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	Déficit	20 850.17 €
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement</u>		0.00 €
Besoin de financement		20 850.17 €

Après en avoir délibéré, décide d'affecter au budget 2020, le résultat de fonctionnement, soit 121 449.83 € sur la ligne budgétaire 002 « résultat de fonctionnement reporté » et le déficit d'investissement, soit 20 850.17 € à l'article 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté », en dépenses d'investissement.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

réf : 2020-10 – Approbation du Compte de Gestion 2019 – Service des Eaux

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Considérant que le montant des titres recouvrés et des mandats émis en 2019 est conforme aux écritures de la comptabilité administrative, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier de Pithiviers pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 : abstention : 0)

réf : 2020-11 – Approbation du Compte Administratif 2019 – Service des Eaux

Sous la présidence de M. PINÇON Gérard, le doyen, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2019 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement	Dépenses	97 786.14 €
	Recettes	168 793.50 €
	Résultat de l'exercice	+ 71 007.36 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019		+ 370 786.96 € (tenant
compte du report de l'excédent 2018 de 299 779.60 €)		

Investissement	Dépenses	39 644.00 €
	Recettes	34 840.12 €
	Résultat de l'exercice	- 4 803.88 €
	Restes à réaliser	- 3 181.00 €

Résultat de clôture de l'exercice 2019 + 84 988.31 € (tenant compte du report de l'excédent 2018 de 92 973.19 €, du déficit de l'exercice et des dépenses en restes à réaliser)

Hors de la présence de Monsieur Christophe GUERTON, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 du service des eaux.

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstention : 0)

réf : 2020-12 – Affectation des résultats 2019 – Service des Eaux

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur GUERTON Christophe, Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Résultat de fonctionnement		
A. Résultat de l'exercice	Excédent	71 007.36 €
B. Résultats antérieurs reportés		
Ligne 002 du compte administratif 2018	Excédent	299 779.60 €
C Résultat cumulé à affecter		+ 370 786.96 €

Solde d'exécution de la section d'investissement		
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement	Excédent	88 169.31 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement		- 3 181.00 €
Besoin de financement		3 181.00 €

Après en avoir délibéré, décide d'affecter au budget 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, soit 370 786.96 € sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » et le résultat d'investissement, soit 84 988.31 € sur la ligne budgétaire 001 « excédent d'investissement reporté »

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

réf : 2020-13 – Approbation du Compte de Gestion 2019 – Service de l'Assainissement

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Considérant que le montant des titres recouvrés et des mandats émis en 2019 est conforme aux écritures de la comptabilité administrative, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier de Pithiviers pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

réf : 2020-14 – Approbation du Compte Administratif 2019 – Service de l'Assainissement

Sous la présidence de M. PINÇON Gérard, le doyen, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2019 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement	Dépenses	129 785.48 €
	Recettes	118 760.64 €
	Résultat de l'exercice	- 11 024.84 €

Résultat de clôture de l'exercice 2019 + 73 605.28 € (tenant

compte du report de l'excédent 2018 de 103 413.75 €, diminué du besoin de financement du déficit d'investissement 2018 de 18 783.63 €)

Investissement	Dépenses	126 967.58 €
	Recettes	143 477.64 €
	Résultat de l'exercice	+ 16 510.06 €
	Restes à réaliser	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice 2019 - 2 273.57 € (tenant

compte du report du déficit d'investissement 2018 de 18 783.63 €)

Hors de la présence de Monsieur Christophe GUERTON, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 du service de l'assainissement.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

réf : 2020-15 – Affectation des résultats 2019 – Service de l'Assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur GUERTON Christophe, Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Résultat de fonctionnement		
<u>A. Résultat de l'exercice</u>	Déficit	- 11 024.74 €
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u>		
Ligne 002 du compte administratif 2018	Excédent	84 630.12 €
C Résultat cumulé à affecter		+ 73 605.28 €
Solde d'exécution de la section d'investissement		
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	Déficit	- 2 273.57 €
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement</u>		0.00 €
Besoin de financement		2 273.57 €

Après en avoir délibéré, décide d'affecter au budget 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, soit 71 331.71 € sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté », le solde, soit 2 273.57 €, étant affecté en réserves, à l'article 1068, en recettes d'investissement pour financer le déficit d'investissement 2019 ; la somme de 2 273.57 € sera inscrite en dépenses d'investissement sur la ligne budgétaire 001 « déficit antérieur reporté »

A l'unanimité (pour : 13/ contre : 0 / abstention : 0)

réf : 2020-16 – Renouvellement du contrat SEGILOG/Berger Levraut pour la bibliothèque

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services avec SEGILOG/Berger Levraut, pour gestion de la bibliothèque municipale, arrive à échéance le 14 Mai prochain.

Le Conseil Municipal décide de reconduire le contrat pour une durée de trois ans à compter du 15 Mai 2020 et autorise Monsieur le Maire à signer le présent contrat.

Coût annuel : 775 € HT décomposé comme suit : 697.50 € HT en section d'investissement (pour l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels) et 77.50 € HT en section de fonctionnement (maintenance, formation).

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

réf : 2020-17 – Etude de devis

Feu d'artifice du 13 Juillet : Présentation du devis de Ciels en Fête pour une prestation comprenant la fourniture des artifices et le tir par des artificiers qualifiés : 2 500 € TTC pour 14 minutes de spectacle (même tarif qu'en 2019).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient ce devis

Règlement Général sur la Protection des Données : Pour une mise en conformité avec un Délégué de la Protection des données mutualisé et un logiciel – Offre de prix de Datavigi protection : 22 € par poste informatique (mairie et bibliothèque) et par mois, soit une dépense mensuelle de 44 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient cette offre et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents liés au RGPD.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

Mairie/Bibliothèque : Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du devis établi par M. Denis VASSOT pour la fourniture et mise en place d'arrêts de volets, décide de demander un second devis à la Menuiserie BOULAS d'Intville-la-Guétard. Voir également auprès d'une quincaillerie – la pose pouvant être confiée aux agents du service technique

réf : 2020-18 – Demande de subvention pour l'installation de caméras au carrefour RD95/RD97

L'article 5 de la loi n° 2007-297 modifiée du 5 Mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a créé un fonds interministériel pour la prévention de la délinquance (FIPD) destiné à financer la réalisation d'actions de prévention de la délinquance.

Le FIPD 2020 a pour objet de soutenir les projets de développement de la vidéoprotection ; par ailleurs, ces projets devront répondre à un besoin du territoire en matière de lutte contre la délinquance.

Le Conseil Municipal,

. a pour objectif l'installation de caméras au carrefour des RD95/97 (axes ralliant la région Ile de France) ainsi que le remplacement des trois caméras existantes au niveau de la salle polyvalente (équipements anciens n'offrant pas une qualité suffisante pour exploiter les images enregistrées)

. sollicite une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance à hauteur de 30 % du montant HT de la dépense. Le coût est estimé à 11 781.93 € HT

. autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

Le plan de de financement est arrêté comme suit :

. Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (30 %) : 3 535.00 €

. Autofinancement (70 %) : 8 246.93 €

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

Rapport annuel 2019 du SPEP de Trémeville

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur le Maire présente le rapport annuel de l'eau 2019 du Syndicat de Production d'Eau Potable qui a été validé par le SPEP le 12 Février dernier. Ce rapport est consultable en mairie.

Tours de garde pour les élections municipales des 15 et 22 Mars

de 8 h 00 à 10 h 30 : M. GUERTON Christophe
Mme DORAT Bernadette
Mme NASSIEU-MAUPAS Véronique

de 10 h 30 à 13 h 00 : Mme GÉRARD Evelyne
Mme CHAILLER Nathalie
Mme ROLLET Magali

de 13 h 00 à 15 h 30 : M. LE GOFF Jean-François
M. BEAUVALLET Etienne
Mme CANCE Odile

de 15 h 30 à 18 h 00 : Mme LAROCHE Bernadette
M. LAVENDER Alain
M. PINÇON Gérard

Affaires diverses

Ponts communaux : Monsieur le Maire tient à remercier les membres de l'Amicale Altracienne qui ont réalisé, en pyrogravure, les panneaux désignant les différents ponts de la commune.

La chorale « La Villanelle » donnera un concert à l'église d'Autruy-sur-Juine le dimanche 26 avril prochain à 15 h 00 – entrée libre

Le tour du Loiret passera sur la commune le 22 Mai prochain. L'un des co-organisateurs demande s'il y aurait des bénévoles locaux pour sécuriser le parcours lors de la traversée de la commune

La bourse aux jouets se tiendra le dimanche 22 Novembre 2020 de 9 h à 17 h, à la salle polyvalente, place Adrien Fortin.

Marché : Madame CANCE demande pourquoi le boucher figure toujours sur le site de la commune alors qu'il ne vient plus. Mme CHAILLER lui fait part que ce commerçant a été retiré de la liste des commerçants du marché depuis déjà quelques temps.

Stationnement gênant : Monsieur le Maire rappellera de nouveau à l'infirmière d'Autruy-sur-Juine qu'elle doit mieux se garer et respecter la signalisation mise en place.

La séance est levée à 22 heures 30

Ont signé les membres présents,



Le Maire,

Christophe GUERTON